

Québec, le 18 décembre 2000

Monsieur Paul Bégin
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 8 décembre 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

P.J.

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de
Saint-Athanase inc.
sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu
par Compo-Haut-Richelieu**

Dossier :6212-03-046

**Période d'information et de consultation publiques
du 24 octobre au 8 décembre 2000**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu* a pris fin le 8 décembre 2000. Conformément au mandat qui lui a été confié le 10 octobre 2000, et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 octobre au 8 décembre 2000, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Le promoteur, Compo-Haut-Richelieu, est une société d'économie mixte détenue à 60 % par la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu et à 40 % par Services Matrec inc. Il projette d'acquérir, d'agrandir et de restaurer complètement le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Athanase, actuellement propriété de Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. Le lieu actuel de 26 hectares se verrait ajouter 33 hectares sur un terrain adjacent situé sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Ce lieu est fermé depuis le 3 avril 1993.

Le promoteur désire desservir la population de la MRC du Haut-Richelieu et celle de la Montérégie, ce qui représente environ 300 000 tonnes de déchets à éliminer par année. Les déchets provenant de la MRC sont actuellement acheminés à l'extérieur de la Montérégie, principalement au LES de BFI Usine de triage Lachenaie ltée. La durée de vie utile du lieu d'enfouissement sanitaire serait estimée à vingt-cinq ans. L'agrandissement s'étend sur environ 2,3 % de la superficie totale du Grand-Bois de Saint-Grégoire, un boisé d'intérêt écologique exceptionnel. En terme d'aménagement, un double niveau d'imperméabilisation est proposé pour se conformer aux exigences d'étanchéité du site. Les estimations du promoteur permettent d'établir que les coûts d'enfouissement pourraient se situer entre 27 \$ et 30 \$ la tonne, soit le tarif en vigueur dans les sites où sont acheminés actuellement les déchets de la région.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les répercussions sur le milieu bâti, la circulation routière et le milieu visuel seraient jugées moyennes dans 8 % des cas. Pour ces deux derniers points, l'évolution du projet dans le temps atténuerait les répercussions, d'après le promoteur, au point de les rendre négligeables. En effet, le transport des déchets et des matériaux de recouvrement diminuerait de 70 % après les 7 à 10 premières années d'exploitation. Quant au milieu visuel, les mesures d'atténuation permettraient, avec le temps, une intégration harmonieuse au paysage. Pour le milieu bâti, Compo-Haut-Richelieu estime qu'après les premières années d'exploitation, la valeur des propriétés devrait se conformer au marché régional. Le promoteur a soumis un programme de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux souterraines et de surface ainsi que la proposition de création d'un fonds de gestion postfermeture.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
26 octobre et 7 novembre 2000	Le Soleil	
26 octobre et 7 novembre 2000	La Presse	
24 octobre et 7 novembre 2000		Le lien
28 octobre 2000		Le Coup d'œil
28 octobre 2000		L'Avenir
28 octobre 2000		Journal des Rivières
29 octobre 2000		Le Richelieu Dimanche
8 novembre 2000		Le Canada français

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 octobre 2000	Tous les médias de Montréal, Québec et Montérégie + hebdomadaires de la Montérégie	490	Site gouvernemental et site du BAPE
10 novembre 2000	Tous les médias de Montréal, Québec et Montérégie + hebdomadaires de la Montérégie	490	Site gouvernemental et site du BAPE
15 novembre 2000	Tous les médias de Montréal, Québec et Montérégie + hebdomadaires de la Montérégie	490	Site gouvernemental et site du BAPE
23 novembre 2000	Tous les médias de Montréal, Québec et Montérégie + hebdomadaires de la Montérégie	490	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Municipalité de Saint-Athanase	90, route 104, Saint-Athanase ;
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire	225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire ;
Bibliothèque Adélarde-Berger	180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu ;
Université du Québec à Montréal	1255, rue Saint-Denis, local A.M.-100 ;
Bureau du BAPE à Québec	575, rue St-Amable, 2 ^e étage ;
Bureau du BAPE à Montréal	2, Complexe Desjardins, Tour Est, 18 ^e étage, bureau 1817.

La séance d'information

Date :	Jeudi le 23 novembre 2000, à 19 h 30 à Mont-Saint-Grégoire
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Luce Motard, responsable du Service des communications (BAPE) Marielle Jean, chargée du dossier (BAPE) Yvon Deshaies, analyste (BAPE)
Ministère de l'Environnement :	Michel Simard, chargé de projet, ministère de l'Environnement (MENV)
Promoteur :	Louise Fecteau, directrice générale, Compo-Haut-Richelieu Sophie Bergeron, directrice des communications, Compo-Haut-Richelieu
Assistance :	Approximativement 320 personnes
Durée :	4 h 30

Les relations de presse

Un rappel de presse a été effectué le 23 novembre 2000 par voie de communiqué.

Un journaliste de la presse écrite régionale (Le Canada français) était présent à la séance d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Outre le projet lui-même, on y traite de la tenue des audiences publiques dont le mandat débute le 19 février 2001. Le Canada français fait une description de la séance d'information tenue le 23 novembre 2000. Une entrevue radiophonique a également été réalisée avec le maire de Mont-Saint-Grégoire.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Municipalité de Saint-Athanase	0	0
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire	4	0
Bibliothèque Adélar-Berger de Mont-Saint-Grégoire	0	0
Université du Québec à Montréal	0	0
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	0	0

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Outre les deux listes d'interrogations de tout ordre transmises au BAPE par deux participants, près d'une centaine de questions et de commentaires ont été exprimés au cours de la soirée. Ils ont porté sur les thèmes suivants :

- Le camionnage et la circulation ;
- La provenance, la quantité et la nature des déchets ;
- Le choix et l'administration du site ;
- Les considérations économiques ;
- Les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Les autres répercussions sur l'environnement ;
- Le suivi pendant et après la fermeture du site.

Le camionnage et la circulation

La préoccupation majeure de la plupart des participants à la séance d'information concerne le nombre de passages de camions à proximité de leur propriété considérant tous les inconvénients que cela génère soit, la poussière, les vibrations, le bruit, ainsi que les répercussions sur la sécurité routière, sur les activités commerciales, récréotouristiques et agricoles. Plusieurs questions ont porté sur le trajet anticipé qu'emprunteraient les camions de déchets. Emprunteraient-ils la route 133 alors que le camionnage de transit y est interdit ? Si oui, les autres camions y seraient-ils aussi autorisés haussant ainsi le nombre de passages de camions ? Le promoteur a indiqué que le nombre de passages par jour serait de 260. Un citoyen a précisé qu'en période de dégel les camions étant moins chargés pour préserver l'état de la chaussée il y aurait inévitablement une hausse de passages de camions.

La provenance, la quantité et la nature des déchets

Certaines personnes s'inquiétaient d'une provenance potentielle des déchets des États-Unis, alors qu'elles ne sont pas même d'accord pour recevoir ceux de la Montérégie qui, à leur avis, devraient être enfouis dans des sites existants en Montérégie. Elles s'interrogeaient alors sur la durée de vie du site si seuls les déchets de la MRC y entraient. Finalement, une crainte subsiste à l'effet que les activités de recyclage et de compostage soient diminuées au profit de l'enfouissement afin de rentabiliser le site.

Le choix et l'administration du site

Le choix du site fut très contesté par plusieurs citoyens et citoyennes présents à la séance d'information. De plus, pour eux, il ne s'agit pas d'un agrandissement mais d'un nouveau site. L'utilisation de sites existants a été proposée, par exemple ceux de Sainte-Anne-de-Sabrevois, de St-Nicéphore, de Ste-Sophie et de Lachenaie. Plusieurs questions ont porté sur la société Compo-Haut-Richelieu, à savoir la composition de la société d'économie mixte et le rôle de Matrec.

Les considérations économiques

Le coût d'acquisition du site a soulevé un certain étonnement. Certains participants font une relation entre le coût d'acquisition du site et le coût du tonnage de déchets à enfouir. Ils s'interrogeaient sur les coûts d'enfouissement et sur la rentabilité du site si seuls y étaient enfouis les déchets de la MRC.

La dévaluation possible des propriétés préoccupait grandement certains citoyens. Outre les résidents, quelques commerçants du domaine agro-alimentaire, notamment un propriétaire d'érablière, se sont dits très inquiets de la répercussion sur leur clientèle du passage des camions. Les répercussions sur la clientèle d'un club de golf situé à environ un kilomètre du site d'enfouissement les inquiétaient aussi.

Un participant a demandé si Compo-Haut-Richelieu comptait faire de l'embauche parmi les résidents de Mont-Saint-Grégoire. Un autre s'enquerrait d'éventuelles retombées économiques pour la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Enfin, on a demandé à quelques reprises, si des modes de compensation étaient prévus pour les propriétaires affectés par le projet.

Les eaux souterraines et les eaux de surface

Un agriculteur était principalement soucieux du pompage de la nappe phréatique. Il craint que la nappe d'eau ne puisse répondre aux besoins des entreprises agricoles de la région, notamment pour l'irrigation des terres et l'abreuvement des animaux. Il soulignait que deux fermes laitières sont situées à proximité du site. Ce type d'entreprise dépend directement de la qualité et de la quantité de l'eau avec laquelle les vaches s'abreuvent. À son avis, une campagne d'échantillonnage des eaux souterraines à plusieurs points de localisation du site devrait être prévue à chaque année pour assurer un suivi adéquat. Il émettait un doute quant à la capacité des bassins de rétention prévus et exprimait une réserve quant aux conséquences des débordements éventuels sur les eaux de surface lors des crues. Finalement, il s'interrogeait sur la qualité des eaux de quatre lacs dans le secteur qui, via un ruisseau, se jettent dans la rivière Richelieu.

Les autres répercussions sur l'environnement

Une personne voulait connaître la superficie du boisé Saint-Grégoire affectée par le projet. Une autre mentionnait l'éventualité que la membrane étanche ne se déchire. Compte tenu de la hauteur que devrait atteindre la masse de déchets, plusieurs personnes doutaient de son intégration au paysage. On s'inquiétait aussi des odeurs se propageant dans l'air et de la présence de vermines. Des questions furent posées sur la méthodologie d'évaluation des impacts utilisée non seulement pour considérer la situation actuelle, mais également pour évaluer le potentiel de la région. Finalement, un citoyen désirait connaître le nombre de personnes affectées par le projet.

Le suivi pendant et après la fermeture du site

Plusieurs questions concernaient le rôle et la composition du comité de suivi. On désirait savoir s'il y aurait des représentants du milieu sur ce comité. On questionnait également sur les mesures prévues en cas de catastrophes écologiques. Une dame, s'adressant au représentant du ministère de l'Environnement, soulignait le rôle de l'éducation auprès des jeunes sur la question de l'environnement et du recyclage. Le Ministère investira-t-il dans l'éducation auprès des jeunes ? Peut-il encourager les jeunes qui font des recherches en environnement ?

Les engagements à fournir l'information supplémentaire

Au cours de la soirée, le promoteur s'est engagé à apporter davantage de précision sur la portée des répercussions liées à l'accroissement prévisible du camionnage sur les routes avoisinantes, sur les effets de la dépressurisation sur la nappe phréatique et sur les montants en fiducie prévus pour la gestion post-fermeture du site. Pour sa part, le représentant du ministère de l'Environnement s'est engagé à transmettre au BAPE des informations sur la composition et le rôle du comité de vigilance éventuel. Quant aux deux listes de questions remises au BAPE lors de la séance d'information, elles furent remises aux représentantes de Compo-Haut-Richelieu.

Suites apportées à la séance d'information

En date du 7 décembre 2000, Compo-Haut-Richelieu faisait parvenir au BAPE les réponses à deux des trois questions sur lesquelles la société devait apporter des précisions notamment sur les effets de la dépressurisation sur la nappe phréatique et sur les montants en fiducie prévus pour la gestion post-fermeture du site. Le promoteur, dans sa lettre du 18 décembre 2000, mentionne que l'information portant sur la ventilation de la circulation des camions sur les artères routières parviendra au BAPE ultérieurement.

Le chargé de projet du ministère de l'Environnement a pour sa part fait parvenir au BAPE des précisions concernant la composition et le rôle du comité de vigilance et l'investissement requis dans le fonds de gestion post-fermeture.

Les réponses transmises par le promoteur et par le chargé de projet du ministère de l'Environnement seront acheminées dans les centres de consultation. Compte tenu du nombre de questions des deux listes remises aux représentantes de Compo-Haut-Richelieu et de leur contenu, ces documents seront remis à la commission chargée du mandat d'enquête et d'audience publique devant débiter le 19 février 2001.

Québec, le 18 décembre 2000

Marielle Jean, agente d'information, chargée de dossier
En collaboration avec Yvon Deshaies et Luce Motard